

POUR REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 12 JUIN 2025

Point de situation

Arnaud BEAUFORT parle au conseil du dispositif des ilots de sénescence ;

Ghislain OLIVIER informe le conseil sur la tenue de la kermesse de l'école et du prochain conseil d'école.

Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil de la tenue d'une réunion inter parcs.

Eric LAFFARGUE demande ce qu'il en est du projet de micro crèche, Monsieur le Maire lui répond qu'il est abandonné définitivement. Il informe le conseil de la tenue de barbecues au niveau de la place de la république, le Maire lui répond que si tout est remis en état, ça ne le dérange pas.

Alain GUILLAUME informe le conseil de la réalisation de points topographiques sur demande de l'ASA.

Pascale REDON informe le conseil d'un changement dans les jours d'ouverture de la bibliothèque ce sera maintenant le mercredi soir et le samedi matin à compter du mois de septembre. Elle annonce également la tenue d'une exposition le samedi 08 novembre prochain et un atelier bricolage le 6 décembre. Le but étant de faire connaître la bibliothèque aux enfants.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour il fait tourner le point budget.

En ce qui concerne les travaux rue Saint Martin, Monsieur le Maire indique au conseil que les travaux la première phase des travaux est terminée pour le reste des travaux ils seront terminés après les vendanges.

Pour ce qui est de la nouvelle station d'épuration, les travaux avancent bien, elle devrait être fonctionnelle pour février 2026. Monsieur le Maire informe le conseil que le chemin des prés du jardinot est devenu une impasse.

Monsieur le Maire fait tourner la lettre de la sénatrice de la marne ainsi que le journal des départements.

Monsieur le Maire passe au vote des délibérations à l'ordre du Jour, à savoir :

✚

✚ DELIB2025-15 INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME
CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU GRAND REIMS AVEC LES COMMUNES

✚ DELIB2025-16 : VALIDATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ces différentes délibérations ont été entérinées à l'unanimité.

Tour de Table

Pascale REDON demande à quelle période est prévue la remise en eau du lavoir. Le Maire lui répond qu'il faut attendre l'évacuation des bois avant de procéder aux travaux nécessaires à cette remise en eau.

Alain GUILLAUME : RAS

Eric LAFFARGUE informe le conseil de problèmes de stationnement rue de Beauves.

Sylvie GERARD MAIZIERES fait part au conseil de ses inquiétudes au niveau des prochaines élections municipales, Monsieur Le Maire lui répond que cette question sera abordée au conseil du 08 juillet prochain.

Brice BEAUFORT : RAS

Guillaume ELIE demande si une solution a été trouvée pour résoudre le problème de prolifération de pigeons sur la commune.

Ghislain OLIVIER demande si au conseil de juillet le point va être fait sur les conseillers qui se représentent ou pas, Monsieur le Maire lui répond que oui.

Cyril BEAUFORT : RAS

ARNAUD BEAUFORT informe le conseil d'un problème d'approvisionnement ou de débits que niveau du distributeur de pizzas.

FIN DE LA SEANCE 21H30, le prochain conseil est fixé au mardi 08 juillet.

Annexe : les délibérations

D'URBANISME CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU GRAND REIMS AVEC LES COMMUNES ADHÉRENTES DE MOINS DE 3500 HABITANTS ACTUALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la Loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2017-56 du 19 janvier 2017 relative à la création d'un service commun

Vu sa délibération n°CC-2021-262 du 30 septembre 2021 relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par actualisation de la convention de service commun avec les communes de +3500 habitants adhérentes au service,

Considérant que les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10.000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme

(RNU) dont l'instruction est assurée par les services de la Direction Départementale des Territoires,

Considérant la nécessité de mettre à jour les conventions de service commun avec les communes de moins de 3500 habitants afin de prendre en compte les derniers textes réglementaires et en vue d'optimiser la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3.500, peuvent disposer, si elles en font la demande express, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant la nécessité d'actualiser la convention de service commun avec les communes adhérentes sous la forme suivante : - convention de service commun actualisée pour les communes de — de 3.500 habitants, - convention de service commun actualisée pour les communes de moins de 3.500 habitants optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération,
DECIDE

De réactualiser la convention du service commun de la CUGR en optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisations d'urbanisme.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec La CUGR, la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la mise en œuvre du service commun.

DELIB2025-16 : Validation de la nouvelle composition du conseil communautaire

En raison de la modification de la composition du conseil communautaire du Grand Reims, il est demandé aux communes membres de bien vouloir valider la nouvelle composition du conseil communautaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération,

DECIDE

De valider la nouvelle composition du conseil communautaire du Grand Reims